

Mémoires du livre Studies in Book Culture



Le journal *L'Avenir* (1847-1852) : engagé et impartial ?

Michèle Lefebvre

Volume 3, Number 1, Fall 2011

Le livre et l'imprimé engagés
Committed Books and Publications

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1007574ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1007574ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Groupe de recherches et d'études sur le livre au Québec

ISSN

1920-602X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Lefebvre, M. (2011). Le journal *L'Avenir* (1847-1852) : engagé et impartial ?
Mémoires du livre / Studies in Book Culture, 3(1).
<https://doi.org/10.7202/1007574ar>

Article abstract

In 1847, less than 10 years after the *Patriotes'* rebellions and London's response to them, the Act of Union, a group of young people, decided to found the newspaper *L'Avenir* to give youths a voice on all matters of public interest. Initially restrained, this newspaper soon jumped head first into the political debates and resolutely took a stand in favour of Louis-Joseph Papineau, who demanded the dissolution of the Union. While fervently proclaiming political opinions that were considered radical, the *L'Avenir* journalists affirmed the independent and impartial nature of their paper. They partially took as a model a new type of popular American newspaper, the *penny press*, and were independent of the political sources of funding enjoyed by the partisan press. To what extent did the *L'Avenir* journalists manage to reconcile the apparently contradictory mandates of a committed, yet impartial and independent newspaper? And how were these notions of impartiality and independence understood within the context of the XIXth century partisan press?

LE JOURNAL *L'AVENIR* (1847-1852) : engagé et impartial ?

Michèle LEFEBVRE

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

RÉSUMÉ

En 1847, moins de 10 ans après les rébellions des Patriotes et la réplique de Londres, l'Acte d'Union, un groupe de jeunes décide de fonder le journal *L'Avenir* afin de faire entendre la voix de la jeunesse sur toutes les questions d'intérêt public. D'abord mesuré, ce journal se lancera bientôt tête baissée dans les débats politiques et prendra résolument position pour Louis-Joseph Papineau, qui exige la dissolution de l'Union. Tout en proclamant avec ferveur des opinions politiques qualifiées de radicales, les journalistes de *L'Avenir* affirmeront le caractère indépendant et impartial de leur feuille. Ils emprunteront partiellement le modèle d'un nouveau type de journal populaire américain, le *penny press*, détaché des sources de financement politiques des journaux d'opinion. Dans quelle mesure les journalistes de *L'Avenir* sont-ils parvenus à concilier les mandats en apparence contradictoires de journal engagé mais impartial et indépendant? Et comment comprenait-on ces notions d'impartialité et d'indépendance dans le contexte du journal d'opinion du XIX^e siècle?

ABSTRACT

In 1847, less than 10 years after the *Patriotes'* rebellions and London's response to them, the Act of Union, a group of young people, decided to found the newspaper *L'Avenir* to give youths a voice on all matters of public interest. Initially restrained, this newspaper soon jumped head first into the political debates and resolutely took a stand in favour of Louis-Joseph Papineau, who demanded the dissolution of the Union. While fervently proclaiming political opinions that were considered radical, the *L'Avenir* journalists affirmed the independent and impartial nature of their paper. They partially took as a model a new type of popular American newspaper, the *penny press*, and were independent of the political sources of funding enjoyed by the partisan press. To what extent did the *L'Avenir* journalists manage to reconcile the apparently contradictory mandates of a committed, yet impartial and independent newspaper? And how were these notions of impartiality and independence understood within the context of the XIXth century partisan press?

Au moment de la fondation du journal *L'Avenir* en 1847, les rébellions des Patriotes et la réplique de Londres, l'Acte d'Union, ont moins de 10 ans, l'Institut canadien de Montréal entame ses trois années d'existence tandis que Louis-Joseph Papineau est rentré au pays depuis deux ans. L'Acte d'Union a retiré la majorité parlementaire à la population du Bas-Canada pourtant plus élevée que celle du Haut-Canada, éliminé le français comme langue officielle en chambre d'assemblée et fait partager par le Bas-Canada la lourde dette du Haut-Canada. Papineau, bientôt élu, en exigera le rappel, c'est-à-dire la dissolution, tandis que Louis-Hippolyte La Fontaine, ancien allié de Papineau devenu modéré, plaidera pour une réforme du système par l'intérieur et une alliance avec les libéraux du Haut-Canada¹.

Les jeunes collaborateurs du nouveau journal, notamment Jean-Baptiste-Éric Dorion, Joseph Papin, Rodolphe Laflamme, Joseph Doutre, Charles Daoust, Wilfrid Dorion, Louis Labrèche-Viger et Charles Laberge, sont pour la plupart des membres de l'Institut canadien de Montréal et de fervents admirateurs de Papineau. Malgré le fait que le journalisme basé sur l'objectivité ne se conçoit pas encore à une époque où n'existent que des journaux d'opinion, ces jeunes gens aux convictions libérales fougueuses proclameront une noble volonté d'ouvrir leurs pages à tous, même à ceux qui ne partagent pas leur vision du monde, d'admettre leurs erreurs, de juger les idées et non les hommes, en bref de demeurer au-dessus de la mêlée². Dans quelle mesure ont-ils réussi à réconcilier des mandats qui nous paraissent aujourd'hui contradictoires, à savoir conserver une certaine « objectivité » tout en défendant les opinions du libéralisme rouge, de plus en plus radical et minoritaire à la suite de la rupture entre Papineau et La Fontaine en 1848? S'agissait-il réellement d'un non-sens pour l'époque?

Jean-Paul Montminy, dans un article sur *L'Avenir*³ qui propose un tour d'horizon des positions défendues par le journal, mentionne le désir d'« objectivité » affiché par ses collaborateurs mais sans s'interroger sur le fait que ni le mot ni le concept n'existent dans le milieu journalistique du XIX^e siècle. Les journalistes de *L'Avenir* n'utilisent d'ailleurs que les mots impartialité et indépendance, jamais le mot objectivité, et l'on verra que ces notions, pourtant voisines, ne sont pas similaires et ne servent pas nécessairement les mêmes objectifs.

Dans son étude sur le rôle de la presse montréalaise entre 1830 et 1880, Christiane Campagna⁴ démontre que la plupart des propriétaires de journaux prétendaient, dans leur prospectus de fondation, qu'ils demeureraient impartiaux et indépendants, même s'ils fondaient une feuille d'opinion, type de journal qui constituait la règle à l'époque. Selon elle, la plupart des fondateurs cherchaient de cette manière à conserver une certaine liberté d'opinion vis-à-vis du parti politique qui les finançait tout en prenant position sur tous les sujets abordés. Très peu faisaient coïncider impartialité avec neutralité. Tout au plus laissait-on parfois entendre qu'on donnerait place aux opinions divergentes dans le journal. Colette Brin, Jean Charron et Jean de Bonville affirment pourtant que le journal d'opinion, par opposition au journal d'information que l'on connaît aujourd'hui, exclut l'impartialité⁵, ce qui fait encore ressortir le paradoxe apparent que représente un journal engagé et impartial.

L'approche de Campagna, qui consiste à étudier essentiellement les prospectus de fondation des journaux montréalais sur une période de 50 ans, ne permet pas de vérifier dans quelle mesure et de quelle manière, pendant toute la durée de vie d'un journal, les rédacteurs parvenaient effectivement à concilier concrètement les impératifs du journal d'opinion, caractérisé par des prises de position affirmées et par un financement partisan, avec leurs protestations d'indépendance et d'impartialité. La présente étude, qui explore les positions journalistiques prônées par *L'Avenir* et les stratégies éditoriales du journal durant toute son existence⁶, et qui s'appuie sur un dépouillement minutieux du journal de sa fondation, le 16 juillet 1847, à sa fermeture, le 24 novembre 1852, offre quelques indices sur la question.

Histoire d'un journal engagé⁷

Le premier numéro de *L'Avenir* paraît le 16 juillet 1847 sous la direction de George Batchelor, qui en partage la propriété avec Jean-Baptiste-Éric Dorion, surnommé « l'enfant terrible », un jeune commis-marchand dont la famille a été mêlée de près aux activités patriotes dans les années qui ont précédé les rébellions. Même si le journal comporte jusqu'en novembre 1847 le sous-titre « Journal publié dans les intérêts populaires », avant de devenir « publié dans les intérêts de la jeunesse », *L'Avenir* et ses correspondants rappelleront plusieurs fois par la suite que celui-ci a été

fondé pour donner une tribune à la jeunesse, les journaux existants refusant de publier ses « écrits les plus justes, [ses] plaintes les plus légitimes⁸». Une portion des pages des journaux étant habituellement réservée à l'insertion de lettres des lecteurs qui s'expriment ainsi sur les sujets leur tenant à cœur, la politique d'exclusion des revendications de la jeunesse apparaît discriminatoire aux jeunes gens. Ce qu'on remet ici en question, c'est le caractère partisan des critères de choix utilisés par les rédacteurs de journaux pour déterminer quelles lettres sont jugées dignes d'être publiées. À la base même de l'existence de *L'Avenir* se trouve donc une critique du caractère d'impartialité et d'indépendance, affirmé ou non, des journaux canadiens-français⁹.

L'Avenir entend se prononcer sur tous les sujets, notamment sur l'éducation qu'on juge cruciale pour outiller la jeunesse dans l'exercice de ses droits démocratiques et pour lui ouvrir des possibilités de carrière. Tant que le journal est dirigé par Batchelor, le ton demeure modéré. Lorsque celui-ci quitte Montréal pour les États-Unis, en octobre 1847, la feuille devient la propriété d'une société en commandite de jeunes gens, qui laisse *L'Avenir* entre les mains de Dorion, appuyé par un comité de 13 jeunes collaborateurs comprenant entre autres Toussaint-Antoine-Rodolphe Laflamme, Joseph Lenoir, Joseph Doutre, Charles Laberge, Louis Labrèche-Viger, Charles Daoust, Joseph Papin et le frère de Jean-Baptiste-Éric Dorion, Vincislas-Paul-Wilfred. Tous, à l'exception des trois premiers, seront élus dans les années 1850 au sein du parti des Rouges, les libéraux radicaux.

Avec l'« enfant terrible » à la barre du journal, le ton monte rapidement et *L'Avenir* se politise. Le prospectus de la nouvelle mouture du journal, paru dans l'édition du 6 novembre 1847, annonce pourtant des sujets variés incluant la littérature, l'éducation, le commerce, l'industrie, les arts et les sciences. On ajoute :

Nous ne serons point étrangers à la politique générale ou locale. Mais tout en tenant nos lecteurs au courant des discussions intéressantes et en y prenant part quelques fois, nous nous abstiendrons d'entrer dans toutes ces querelles qui ne font que semer la zizanie et la discorde parmi les hommes d'un même parti et devant travailler dans un même but¹⁰.

C'est qu'à l'époque, *L'Avenir* se dit encore solidaire du parti de La Fontaine, qui dirigera le gouvernement du Canada-Uni à partir de mars 1848. Le premier grand affrontement avec les autres journaux débute lorsque *L'Avenir* se prononce pour le rappel de l'Union le 15 avril 1848, après « mûre réflexion ». Le journal a d'abord accepté la publication de plusieurs lettres de Louis-Antoine Dessaulles, neveu et « fils spirituel » de Papineau, signées Anti-Union, dont la première est parue le 31 décembre 1847. Dès janvier 1848, tout en réservant son opinion, le journal défend Papineau, assailli de toute part par les feuilles dévouées à La Fontaine, qu'il appellera bientôt les journaux ministériels.

L'article du 15 avril 1848 met le feu aux poudres. *Le Journal de Québec*, *La Revue canadienne*, les *Mélanges religieux*, puis *La Minerve* vantent les avantages de l'Union pour les Canadiens français et intimement plus ou moins à *L'Avenir* l'ordre de se taire s'il veut éviter que les troubles de 1837-1838 ne se reproduisent. *L'Avenir* riposte en écrivant dès le 22 avril 1848 : « L'éditeur [des *Mélanges religieux*] s'efforce de nous imputer des idées de révolution afin de répandre, s'il était possible, la terreur dans nos paisibles campagnes et de nous perdre aux yeux du peuple canadien¹¹. » À la même époque, des abonnés de certaines paroisses commencent à rapporter qu'on cherche à les empêcher de recevoir *L'Avenir* : des maîtres de poste en retiennent les exemplaires. Plus tard, au moment des débats sur la révolution italienne qui mènera à la fuite de Rome du pape Pie IX, certains curés exerceront des pressions sur leurs ouailles, au confessionnal et en chaire, pour interdire la lecture de la feuille jugée impie.

Mais ces attaques en règle n'effraient pas le journal, qui s'engage de plus en plus fermement dans la voie du journalisme politique. Au moment de l'agrandissement du format de *L'Avenir*, le 9 août 1848, qui marque aussi le début de sa deuxième année d'existence, le comité éditorial déclare : « Ce journal s'occupe de tous les sujets tels que Littérature, Sciences, Agriculture, Commerce, Industrie, mais principalement de la Politique Canadienne qu'il discute très au long et régulièrement dans chaque numéro¹². » Et en effet, la grande majorité des pages du journal est désormais consacrée à une prise de position politique souvent virulente et en rupture avec les positions dites ministérielles de La Fontaine, même si des efforts sont périodiquement faits pour y inclure des rubriques d'intérêt général. La plus durable de celles-ci sera une rubrique de littérature, alors que celles concernant l'agriculture, la

science, le commerce, les connaissances pratiques, etc., seront au mieux sporadiques. La rubrique de correspondances des lecteurs, rebaptisée « Tribune du peuple » le 9 août 1848 et débutant par l'exergue « Liberté de penser », forme également une part importante du journal. Des nouvelles locales, nationales, américaines et européennes complètent chaque numéro.

Durant l'été 1848, *L'Avenir* annonce qu'il reproduira les principaux discours en français de la chambre d'assemblée et en janvier 1849, il va jusqu'à embaucher, alors que ses moyens financiers sont limités, un rapporteur qui enregistrera ces discours « au moyen de la phonographie¹³ » afin de s'assurer de la fiabilité des données.

Après avoir exigé une réforme électorale basée sur le nombre d'habitants pour le Canada-Uni, *L'Avenir* tourne son regard outre-Atlantique et se range du côté des révolutionnaires de 1848 en France et en Italie, à la grande indignation du clergé canadien-français. Les déclarations du journal condamnant la réaction du pape Pie IX à la perte de son pouvoir temporel et lui conseillant de se cantonner dans l'exercice de ses pouvoirs spirituels mèneront à des disputes mémorables, notamment avec le père Charles Chiniquy.

Le 14 juin 1849, pour la première fois, un correspondant — qui signe Trente-quatre étoiles — vante dans les colonnes du journal les avantages d'une éventuelle annexion du Bas-Canada aux États-Unis, la république par excellence. On reconnaît généralement dans ce correspondant Charles Laberge, un des collaborateurs de *L'Avenir*. À l'automne de la même année, la question fera rage au Bas-Canada et *L'Avenir* deviendra l'un des plus fervents défenseurs de l'annexion, tout comme il prendra position pour l'abolition de la tenure seigneuriale et de la dîme, autre cause de friction avec le clergé. Le suffrage universel et l'électivité de tous les postes publics font aussi partie de ce que la feuille considère comme son programme politique. Le passage d'un journal fondé pour la jeunesse vers une feuille strictement politique et radicale se constate jusque dans le sous-titre du journal. Après s'être dit pendant deux ans un journal publié pour la jeunesse, *L'Avenir* devient le 18 octobre 1849 un « journal républicain, publié dans les intérêts populaires », probablement en hommage à ses convictions annexionnistes.

Le 17 février 1850, un incendie des locaux du journal réduit en cendres tout le matériel d'imprimerie de *L'Avenir*, dont sa presse et ses caractères typographiques. Bien qu'à nouveau publié à partir du 30 mars de la même année et prônant toujours les mêmes idées avec force, le journal ne se relèvera pas véritablement de ce coup porté à ses finances. *L'Avenir* cesse de paraître temporairement en janvier 1851 afin d'acquérir une nouvelle presse, reprend le 19 mars, ferme à nouveau le 21 janvier 1852 pour renaître brièvement de juin à novembre 1852¹⁴. On retiendra ces mots du *post mortem* de Dorion :

Luttant à forces inégales, *L'Avenir* a scindé le parti Canadien de 1847 en deux; il en a détaché tous les vrais démocrates qui forment un parti par eux-mêmes et dont les forces augmentent rapidement [...]. La publication de *L'Avenir* n'aura donc pas été inutile et si le journal a pu préparer la voie aux idées républicaines, je m'estimerai toujours heureux d'avoir participé aux travaux qui auront amené cet état de choses [...]. PRESSE DÉMOCRATIQUE ET RÉPUBLICAINE, sois à la hauteur de ta mission, prends garde que la modération ne t'entraîne à quelques concessions sur les principes, et songe que si tu faiblissais trop, il se trouverait peut-être encore des hommes pour relever le drapeau de *L'Avenir*¹⁵.

Indépendance et impartialité

Au fil du temps, les assauts répétés de la presse ministérielle et cléricale ont poussé les collaborateurs de *L'Avenir* à troquer les déclarations de modération telles que « loin de nous toute rancune, toute jalousie, toute pique personnelle; nous voulons vivre en paix avec tout le monde¹⁶ » pour des proclamations de lutte à outrance, « lutte ardente, passionnée, violente, acharnée, car d'un côté s'est trouvée la justice des droits du peuple jointe à l'ardeur de la jeunesse; de l'autre la force de l'autorité disposant d'un patronage et de moyens de corruption sans limites, jointe aux jalouses colères de l'âge mûr¹⁷ ». Des points de vue de plus en plus extrêmes, aboutissant au républicanisme, ont donc trouvé leur place dans les pages du journal. Pourtant, celui-ci continuera à se proclamer indépendant et impartial, même si ces affirmations diminuent en nombre avec le temps.

Lorsque *La Revue canadienne* lui demande de quel droit et au nom de qui *L'Avenir* affiche ses couleurs sur le rappel de l'Union, il répond : « D'abord, que M. le rédacteur nous regarde bien comme indépendan[t]s! C'est notre premier titre à la confiance publique. Nous sommes libéraux par conviction, nous ne le sommes pas par nécessité¹⁸! »

Malgré les confusions associées à ce terme dans le langage de l'époque, on peut dire qu'un journal indépendant est tout simplement une feuille non financée par un parti politique ou par le clergé. D'ailleurs, on l'a vu, même les journaux subventionnés, qui préfèrent souvent taire leurs accointances, se déclarent indépendants et impartiaux, notamment *Le Journal de Québec*, dont le rédacteur en chef, Joseph-Édouard Cauchon, est aussi député de Montmorency et membre du Parti réformiste de La Fontaine¹⁹... C'est pourquoi *L'Avenir* ne cessera jamais d'essayer de se démarquer des autres journaux en jouant sur son indépendance réelle :

L'indépendance dont nous réclamons l'exercice est cette loyale tolérance qui permet à chacun de penser et de dire, qui brise l'individualité du journalisme, qui le fait l'écho des murmures joyeux ou plaintifs du peuple et non l'expression des volontés et des opinions d'un homme. Voilà comment nous entendons la mission du journaliste [...]. Sur toutes les questions d'un intérêt public, nous recevons avec plaisir le pour et le contre²⁰.

Tout en demeurant un journal d'opinion selon les pratiques du temps, *L'Avenir* met le public en garde contre les effets pervers du financement des journaux par des groupes, quels qu'ils soient. Pourtant, très peu de journaux parviennent à survivre sans un support financier, à une époque et dans un pays où les lecteurs sont peu nombreux et les annonceurs difficiles à recruter car peu convaincus de la rentabilité de ce type de publicité. Les journaux, en état de vulnérabilité financière, et les rédacteurs qui les composent, sous-payés, habituellement en début de carrière et à la recherche de postes plus lucratifs, se trouvent dans une position idéale pour céder à la corruption. Le journal démocratique dénoncera régulièrement dans ses feuilles l'octroi de privilèges à certains journaux « serviles », par exemple la publication exclusive des annonces officielles du gouvernement, représentant de grosses sommes d'argent annuellement²¹, ainsi que l'attribution de postes rémunérateurs dans la fonction publique à certains

journalistes ayant manifesté leur loyauté au ministère dirigé par La Fontaine en défendant ses décisions²².

La situation du financement, occulte ou public, des feuilles politiques, fait des journalistes qui les composent, selon *L'Avenir*, des pantins menottés à des politiques de partis allant parfois à l'encontre des intérêts de la population alors que leur mission consiste à éclairer la population sur ses droits, sur les positions les plus favorables à son bien-être, l'aidant ainsi à faire les meilleurs choix. Les journaux doivent être les « sentinelles du peuple ». Cette vulnérabilité à la corruption de la presse financée fausse nécessairement le jeu de la démocratie dans un monde où elle constitue la source principale d'information des votants²³.

En réponse à ces allégations de corruption, la presse ministérielle laissera entendre que *L'Avenir* est financé par Louis-Joseph Papineau, puis, plus tard, par les *tories* favorables à l'annexion aux États-Unis, ce que le journal niera toujours. Bien sûr, au moment de fermer le journal, le 21 janvier 1852, Jean-Baptiste-Éric Dorion admet avoir reçu des dons volontaires de démocrates pour soutenir la feuille; on peut raisonnablement supposer que Papineau et Dessaulles ont fait partie du groupe. Mais jamais le journal n'admettra avoir trahi ses idées afin d'obtenir des fonds ou des faveurs. Dorion rappellera que *L'Avenir* s'est élevé contre ces mêmes Papineau et Dessaulles sur la question de la tenure seigneuriale, que ces derniers soutenaient²⁴. On peut donc être « un journal ami mais i[n]dépendant et non servile²⁵ » lorsqu'on place l'expression de ses convictions au-dessus des besoins matériels du financement d'une feuille.

L'Avenir affirme donc de façon répétée que la presse doit être libre de tout conflit d'intérêts qui l'empêcherait de se prononcer de manière intègre, sans parti pris. C'est dans ce même esprit que le journal proclame son impartialité. Car, pour reprendre les termes du *Canadien indépendant*, le nouveau journal de Napoléon Aubin, qu'il cite, « un journal indépendant doit être impartial : L'ÉGALITÉ partout; sans cela point d'indépendance possible²⁶ ». On n'utilise pas à l'époque le terme d'objectivité, concept qui constituera la pierre d'assise de l'éthique journalistique du xx^e siècle et impliquera une indépendance par rapport aux sources d'information du journaliste ainsi qu'une séparation des faits et du commentaire sur ces faits, mais la notion est voisine.

Le concept d'impartialité implique plutôt la présentation de tous les points de vue. Il remonterait aux premiers temps des journaux coloniaux américains, alors que le public attendait des imprimeurs, qui publiaient également les journaux, qu'ils acceptent toutes les commandes d'impression de textes qu'on leur fournissait, même ceux contraires à leurs convictions. Cette attente du public aurait englobé les journaux, en partie composés d'écrits du public. Mais il semble que la neutralité exigée par le public était rarement respectée par les imprimeurs²⁷.

Selon *L'Avenir*, l'impartialité doit toucher à la fois les hommes, c'est-à-dire qu'on doit éviter de suivre les volontés d'une personne au détriment de principes, d'où le leitmotiv du journal, « les principes et non les hommes »²⁸, et les idées, dans le sens où toutes les opinions doivent être examinées avant d'être jugées. Cela ne signifie pas pour autant qu'un journal doit refuser de prendre position, mais simplement, selon l'esprit du temps, que toutes les options doivent être analysées au moyen de la discussion et que chacun a le droit de réclamer d'un journal la publication de son point de vue sous la forme de ce qu'on appellerait aujourd'hui des « opinions des lecteurs », qui occupait beaucoup plus d'espace dans les journaux de l'époque. La meilleure option devait naturellement jaillir du choc des idées. C'est pourquoi *L'Avenir* n'hésite pas à déclarer :

Nous sollicitons la discussion sur tous les sujets d'intérêt public; prêts à défendre l'opinion que nous avons adoptée, tant que nous la croyons bonne; également prêts à l'abandonner, si on nous convainc du contraire [...]. Nous aimons donc à discuter; mais à discuter loyalement, et non pas à disputer. Quand on nous a vu[s] mettre dans nos écrits une chaleur plus qu'ordinaire, c'est que nos adversaires nous fesaient (sic), à force d'injustices et de déloyauté, sortir d'une voie que nous avons adoptée comme la plus convenable d'abord, et comme la plus avantageuse ensuite²⁹.

Pourtant, peut-être à cause de ces assauts répétés de la presse ministérielle — on a besoin de tout l'espace possible pour se défendre et exposer ses idées —, le journal n'utilisera que timidement et sporadiquement le procédé consistant à ouvrir ses pages à des opposants politiques, procédé qu'il prône pourtant de façon répétée³⁰. Il ne faut pas oublier que le journal a été fondé en partie en réaction à la pratique de la plupart des feuilles de refuser la

publication d'écrits ne s'accordant pas à leurs convictions. La « Tribune du peuple », qui débute par la mention « Liberté de penser », ne comprendra cependant que rarement des correspondances en contradiction avec les positions du journal, sauf sur des sujets de peu d'importance et à l'exception notable du célèbre débat avec le père Chiniquy, qui débute de façon plutôt civilisée au printemps 1849 et auquel *L'Avenir* finit par mettre fin lorsque Chiniquy enjoint les souscripteurs de *L'Avenir* d'annuler leur abonnement dans les colonnes mêmes du journal.

En fait, la très grande majorité des lettres appuient les doctrines du journal et on refuse parfois des textes pour laisser davantage de place à des correspondants « amis », notamment Dessaulles, sous le pseudonyme de Campagnard, qui remplit régulièrement la quasi-totalité de l'espace du journal et se substitue même parfois à l'éditorialiste³¹. Les collaborateurs rédigent aussi à l'occasion des lettres publiées dans la « Tribune du peuple », ce qui soulèverait aujourd'hui un problème d'éthique journalistique, d'autant plus que celles-ci sont habituellement signées d'un pseudonyme³². *L'Avenir* reprochera d'ailleurs cette pratique à d'autres journaux, notamment à *La Minerve*.

Vérité et démocratie

Les rédacteurs du journal ne semblent pas avoir pris conscience de ces accrocs sans cesse plus fréquents à des principes d'impartialité qui devraient impliquer l'ouverture de leurs pages à toutes les opinions³³. Ils sont trop occupés à défendre leur propre position, de plus en plus tranchée, contre tous ceux qui cherchent à les perdre dans l'opinion publique. Cette notion d'ouverture à toutes les idées fait lentement place à celle de la nécessaire victoire des « bonnes idées ». Les rédacteurs sont convaincus que les faits, ou la vérité, parlent d'eux-mêmes et entraîneront fatalement l'adhésion du peuple à la bonne cause, à savoir la démocratie et, mieux encore, le républicanisme³⁴. Le devoir du journaliste devient donc de faire triompher cette bonne cause, la simple vérité, car « favoriser le règne de la démocratie, de la démocratie pure et éclairée, [...] n'est après tout que le règne de la raison, du bon sens, de la justice et de la vérité³⁵ ».

Cette position semble trouver son origine dans une lettre publiée au cours des premiers mois de publication du journal et signée UN, dans laquelle

Louis Labrèche-Viger, un des collaborateurs de *L'Avenir*, reproche au journal de ne pas s'être encore prononcé sur le rappel de l'Union :

Dans une note éditoriale vous refusez de prendre la responsabilité d'une phrase d'*Anti-Union* qui, dites-vous, tend à jeter du blâme quelque part. J'admire la modération, M. le directeur [Dorion], j'admire et j'approuve la prudence; mais aussi ne l'oubliez pas; votre mission de journaliste vous impose un devoir au-dessus de toutes les considérations personnelles, de parti, etc., c'est celui d'être *vrai*; la presse doit instruire le peuple; pour l'instruire il faut qu'elle lui fasse connaître les faits³⁶.

On croit donc que l'exposition des faits est en elle-même suffisante pour dévoiler la vérité, une position qui semble proche de l'idée d'objectivité journalistique, mais qui méconnaît la tendance humaine à projeter ses propres expériences, son éducation et son milieu dans son interprétation de la réalité. La notion de subjectivité des perceptions est une élaboration du XX^e siècle. Pour les gens du XIX^e siècle, qui n'ont pas encore connu le semi-échec des tentatives d'objectivité journalistique³⁷, les faits impartiaux et la vérité absolue paraissent accessibles et cautionnés par la croyance dans le positivisme scientifique et historique attaché aux faits et à la réalité objective³⁸. Une idée fausse, alimentée par la mauvaise foi et le mensonge, se détruira d'elle-même. Au contraire, une idée vraie, une juste cause, confrontée à la réalité, va inévitablement vaincre, comme l'affirment les journalistes de *L'Avenir* :

Elle [une feuille comme *Le Journal de Québec*] peut égarer par des sophismes une partie de l'opinion publique, mais cette erreur ne peut être que temporaire, et le bon sens du peuple, la force même des idées, la vérité immuable des principes [démocratiques] triompheront infailliblement des sophismes, quelque soit l'habileté des instrumen[t]s qui travaillent contre la bonne cause³⁹.

Il n'existe donc pas à priori, pour les rédacteurs de *L'Avenir*, de contradiction entre l'idée d'impartialité et celle de la défense acharnée des libertés démocratiques puisque, de manière quasi objective, on peut qualifier ces dernières de « vérités immuables »⁴⁰. Chercher la « vérité » par le débat public est en effet à la base même de la démocratie représentative, système au sein duquel un groupe d'élus confronte en chambre toutes les opinions défendues par les différents partis représentés afin de s'entendre sur les

meilleures mesures à adopter dans le but d'assurer le bien-être et la prospérité de la nation. Comme la vaste majorité des rédacteurs de journaux adhère à ce système et le défend dans ses écrits, admettre devant son lectorat que ces mêmes principes démocratiques ne sont pas respectés dans l'offre d'opinions émises par le journal risquerait d'entacher sa crédibilité. La notion d'indépendance et d'impartialité devient alors essentielle aux feuilles qui souhaitent convaincre leur lectorat de la « vérité » de leurs idées. C'est pourquoi une bonne partie des journaux politiques refusent d'admettre qu'ils pourraient avoir abandonné leur libre arbitre afin de satisfaire aux exigences de bailleurs de fonds. Une « vérité » issue du choc des idées apparaît toujours plus crédible qu'une opinion adoptée pour des raisons d'intérêt personnel, à savoir le financement et les avantages octroyés par un parti politique.

Pour les collaborateurs de *L'Avenir*, l'application la plus aboutie des libertés démocratiques est l'expérience républicaine des États-Unis, comme l'indique assez clairement leur position favorable à l'annexion du Bas-Canada à ce pays. Leur volonté d'éviter tout financement partisan pour conserver intact leur pouvoir d'offrir une opinion libre et éclairée, ainsi que leur désir de rendre le journal accessible à tous en pratiquant des prix modiques, peut faire penser à la nouvelle *penny press* américaine, financée essentiellement par la vente des exemplaires et par les annonceurs, et beaucoup moins dispendieuse que la presse traditionnelle, ce qui la rend plus démocratique.

Les remarques répétées de *L'Avenir* sur la supériorité de la presse américaine, et même les articles complets qu'ils lui consacrent, confirment d'ailleurs qu'ils la lisent et qu'elle constitue, à leurs yeux, le moteur de la démocratie⁴¹. On sait que plusieurs journaux américains, notamment le *New York Sun* et le *New York Herald*, deux des plus anciens et influents des *penny press*, figurent dans la salle de lecture de l'Institut canadien de Montréal, dont sont membres la grande majorité, sinon la totalité, des collaborateurs de *L'Avenir*. Dorion répète que le journal n'a pas été fondé dans un but commercial, mais afin « d'éclairer la population canadienne sur les vrais principes démocratiques⁴² ».

De fait, le prix du journal est réellement abordable et permet aux moins nantis de se le procurer. Dorion écrit dès le 9 août 1848, à la parution du premier numéro de la deuxième année :

On nous a souvent dit que nous fesions (sic) tort à notre journal en le publiant à si bas prix. À ceux-là, nous avons répondu et nous disons encore, que nous ne croyons pas que nos compatriotes soient inférieurs à nos voisins. Leur amour de l'éducation n'en cède (sic) en rien aux Américains. Le Canadien aime à lire, il aime à s'instruire et nous ne voyons pas pourquoi avec un peu d'énergie et de courage, on ne pourrait pas publier un journal à aussi bas prix qu'aux États-Unis⁴³.

Malheureusement, le bassin restreint de la population canadienne-française et son manque d'intérêt pour la presse, que confirme le nombre de journaux ne survivant pas plus d'un an⁴⁴, rendent difficile la reproduction au Bas-Canada du modèle américain. Coincé par son désir d'éviter un financement partisan qui le restreindrait dans l'expression de ses idées, Dorion croyait peut-être parvenir à faire prospérer son journal en empruntant au modèle de financement de la *penny press* américaine, axé sur le nombre d'abonnés payants et sur les annonceurs⁴⁵. Mais même si le nombre de souscripteurs à *L'Avenir* deviendra rapidement élevé et le demeurera jusqu'à la fin⁴⁶, les lecteurs négligeront toujours de payer leur abonnement, une situation commune à tous les journaux nord-américains offerts par souscription⁴⁷. Le manque d'assiduité dans le paiement de la souscription aura grandement contribué à tuer le journal. Et on ne saura jamais si les principes d'indépendance de Dorion par rapport au financement des journaux par les partis politiques se seraient assouplis dans le cas d'une victoire électorale des Rouges...

Un pari difficile

Au-delà de ses déclarations répétées d'indépendance et d'impartialité, le journal d'opinion *L'Avenir* a-t-il réussi dans les faits à tenir pendant cinq ans son pari de faire du journalisme engagé mais aussi indépendant, donc absent dans son contenu de l'influence de bailleurs de fonds, et impartial, c'est-à-dire ouvert dans ses pages à des idées différentes des siennes? S'est-il démarqué des autres journaux d'opinion qui affirment la même chose mais dont les collaborateurs de *L'Avenir* ne cessent de mettre la sincérité en doute?

Les tentatives du journal de s'assurer un financement solide par des moyens autres que les subventions de partis politiques peuvent s'expliquer autant par une volonté réelle de conserver une liberté d'expression totale que par le fait que, leur programme ne correspondant pas à celui véhiculé par aucun parti politique structuré, du moins après quelques mois d'activité, les collaborateurs ne disposaient pas de bailleurs de fonds potentiels vers qui se tourner. Cependant, le mode de propriété du journal adopté dès le début, à savoir une possession collective par un groupe d'actionnaires, d'esprit démocratique, plutôt qu'une propriété individuelle, indique à tout le moins que les rédacteurs cherchaient des solutions différentes, créatives, au problème éthique du financement. L'insistance que mettait Dorion à se faire payer les souscriptions et à obtenir des contrats d'annonceurs montre également que pour survivre, il préférait éviter l'avenue des subventions par un parti politique. De toute manière, la radicalité des idées du journal, qui reflétaient celles d'un parti politique encore à naître, les Rouges, rendait une telle sollicitation ardue. Seuls quelques individus comme Papineau et Dessaulles ont peut-être contribué à la caisse de *L'Avenir* mais Dorion a bien pris soin de souligner que sa feuille était prête à réfuter l'opinion des deux hommes lorsqu'elle heurtait celle du journal. *L'Avenir* aurait pu infléchir son programme dans le but de plaire à des bailleurs de fonds éventuels, mais il ne semble pas l'avoir fait⁴⁸.

Les rédacteurs du journal paraissent avoir eu beaucoup plus de difficulté à maintenir leur position en ce qui concerne l'impartialité. Au départ, ils affirment fermement qu'il est du devoir des journalistes de publier les opinions opposées aux leurs, ne serait-ce que pour les combattre⁴⁹. Ils le réclament également des autres journaux mais la dure réalité du journal de combat semble avoir eu raison, à la longue, de cette position, notamment après le débat houleux avec Chiniquy au cours duquel les rédacteurs de *L'Avenir* se sont placés en situation de vulnérabilité. Ils constatent alors que, plutôt que de mener à la « vérité », l'examen comparé d'opinions opposées, le fameux choc démocratique des idées, a tendance à dégénérer en querelles mesquines. *L'Avenir* finit par adopter sur ce point la même stratégie éditoriale que les autres journaux, favorisant les correspondants dont les convictions coïncident avec les leurs. Il tente bien, à un moment, d'utiliser la phonographie pour assurer une retranscription fidèle, donc impartiale, des discours de la chambre d'assemblée, mais cette expérience coûteuse ne semble pas durer. Sur la question de l'impartialité vue comme un droit égal

de chacun à exprimer ses idées, le journal se démarque peut-être surtout par le fait que ses textes éditoriaux sont le fruit d'un travail de collaboration de plusieurs rédacteurs alors que la plupart des autres feuilles sont rédigées par une seule personne. Ce travail commun, souligné comme une innovation par Dorion et par Dessaulles⁵⁰, entre autres, implique réellement un processus démocratique de choc des idées.

Le pari de l'indépendance et de l'impartialité pour un journal d'opinion, dans le contexte du milieu du xix^e siècle au Bas-Canada, était difficile à tenir. Probablement indépendant la plupart du temps, à l'occasion impartial, *L'Avenir* aura tenu la barre contre vents et marées durant cinq années, tentant parfois de pousser l'éthique journalistique un peu plus loin, suivant le plus souvent le courant des querelles du journal d'opinion typique. S'il n'a pas réinventé le journalisme, il n'a du moins jamais été banal.

NOTE BIOGRAPHIQUE

Titulaire de deux maîtrises de l'Université de Montréal (Bibliothéconomie et sciences de l'information, 1989, et Sciences médiévales, 1996), Michèle Lefebvre est agente de recherche à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Spécialiste de l'histoire du livre et des bibliothèques, elle a notamment collaboré à la rédaction de l'ouvrage *La Grande Bibliothèque* (2006) et a publié plusieurs articles dans le domaine. Elle a également agi à titre de commissaire de l'exposition *L'Institut canadien de Montréal : tolérance et liberté de penser*, en plus d'offrir, sur ce sujet, des communications et un article scientifique (*Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, vol. 2, 2010). Elle prépare actuellement une étude sur une Apocalypse enluminée du xv^e siècle avec la maison d'édition espagnole Orbis Mediaevalis.

Notes

1 Les positions respectives des libéraux radicaux, ou Rouges, et des libéraux modérés, ou Réformistes, sont analysées notamment dans J.-P. Bernard, *Les Rouges : libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, et dans É. Bédard, *Les Réformistes : une génération canadienne-française au milieu du XIX^e siècle*.

² Par exemple : « Il nous semble que le but et le devoir de journaliste étant essentiellement d'instruire et d'éclairer le peuple sur ses intérêts, il ne doit pas s'efforcer de lui faire croire aveuglément les opinions et les doctrines qu'il lui prêche... » (5 février 1848); « ... nous ouvrons nos colonnes à toute discussion d'une nature publique, qui ne tient pas compte de personnalités »; (26 février 1848) « Nous émettons des idées, si elles sont vraies, admettez-les; si elles sont fausses, réfutez-les, et nous les rétracterons. » (3 mai 1848).

³ J.-P. Montminy, « L'Avenir, 1847-1852 ».

⁴ C. Campagna, « Le rôle de la presse selon les propriétaires et rédacteurs des journaux montréalais, 1830-1880 ».

⁵ « Le point de vue du journal d'opinion s'inspire plutôt du principe d'orthodoxie : orthodoxie quant aux principes, au programme, aux idées du groupe sociopolitique qui soutient le journal [...]. Cette configuration normative exclut l'impartialité, mais l'exactitude y joue un rôle secondaire comme adjuvant éventuel de l'orthodoxie. Le journalisme d'information s'appuie au premier chef sur la norme de l'objectivité, c'est-à-dire de l'indépendance du journal par rapport au réel, du journaliste par rapport à ses sources d'information, et du média par rapport à ses sources d'information. » (*Nature et transformation du journalisme : théorie et recherches empiriques*, p. 173).

⁶ À l'exception des années 1856-1857, car il s'agit en fait d'un journal différent, dirigé par d'autres personnes.

⁷ On trouvera des renseignements complémentaires sur l'histoire du journal et les idéologies défendues par *L'Avenir* dans J.-P. Montminy, « *L'Avenir, 1847-1852* », p. 323-353, A. Beaulieu et J. Hamelin (dir.), *La presse québécoise des origines à nos jours*, vol. 1, p. 157-158, J.-P. Bernard, *Les Rouges : libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, p. 33-102, J.-R. Rioux, *L'Institut canadien : les débuts de l'Institut canadien et du journal L'Avenir (1844-1849)* et P. Sylvain, « Quelques aspects de l'antagonisme libéral-ultramontain au Canada français », p. 130-138.

⁸ *L'Avenir*, 11 décembre 1847, lettre signée Simon. Le correspondant évoque notamment la pétition signée par les commis-marchands canadiens-français pour demander la réduction des longues heures d'ouverture des commerces à Montréal, qu'aucun journal n'avait alors accepté de publier.

⁹ « ... *L'Avenir* a été fondé par la jeunesse, parce qu'il était impossible de rien publier qui différerait d'opinion d'avec les autres journaux; il fallait penser comme eux ou se taire » (15 juillet 1848).

¹⁰ *L'Avenir*, 6 novembre 1847.

¹¹ *L'Avenir*, 22 avril 1848.

¹² Souligné par nous.

¹³ *L'Avenir*, 17 janvier 1849.

¹⁴ Le même titre paraîtra également en 1856-1857, mais sous une autre direction.

15 *L'Avenir*, 21 janvier 1852.

16 *L'Avenir*, 6 novembre 1847.

17 *L'Avenir*, 21 janvier 1852.

18 *L'Avenir*, 29 avril 1848.

19 Selon F. Roy et J. Saint-Pierre, dans « La haute rédaction des quotidiens québécois entre 1850 et 1920 » (p. 419), « la carrière journalistique s'exerce en étroite collaboration avec la politique et, dans la plupart des cas, au moment où [les hommes politiques] étaient rédacteurs ».

20 *L'Avenir*, 11 mars 1848.

21 Par exemple, en septembre 1848, le journal *Le Canadien*, alors dirigé par Napoléon Aubin, se voit retirer le contrat des annonces gouvernementales à Québec à cause de l'indépendance de ses opinions. *L'Avenir* revient régulièrement à la charge, notamment le 6 juillet 1850 : « De toutes les saletés à l'ordre du jour, l'une de celles qui se produisent le plus impudemment en public, est celle de l'achat des journaux à l'aide du patronage des annonces officielles. »

22 Notamment le 1^{er} juin 1850, alors qu'on fait la liste des journalistes incriminés : « En avant! Messieurs de la presse ministérielle, en avant! Le jeu est beau! Et la récolte vous est profitable! Lutte, à qui de vous sera le plus souple, le plus servile, à qui saura le mieux mentir à l'opinion publique, au passé des Canadiens, au progrès de notre temps, à la raison humaine! Vous serez satisfaits, vous serez récompensés! »

23 Le journal écrit le 31 mai 1849 : « [...] il peut y avoir oublié des devoirs attachés à la mission du journalisme. Or c'est le cas, quand le journalisme au lieu d'être le contrepoids et le guide du pouvoir en devient le gladiateur gagé et le porte-queue salarié; et lorsqu'au lieu d'éclairer le peuple il cherche à lui interdire tout jugement sur les actes du gouvernement en les enveloppant d'un brouillard trompeur, ou d'un misérable palliatif »; et le 2 août 1849 : « [...] corrompez la presse et vous enchaînez les peuples. »

24 Le 28 mai 1851, *L'Avenir* rappelle qu'il a réprouvé publiquement la position de Papineau sur cette question le 19 juillet 1850 et celle de Dessaulles le 4 mai 1850.

25 *L'Avenir*, 23 septembre 1848.

26 Cité par *L'Avenir*, 16 juin 1849.

²⁷ À ce sujet, voir W. D. Sloan, « Neutrality and Colonial Newspapers », dans S. R. Knowlton et K. L. Freeman (dir.), *Fair and Balanced : A History of Journalistic Objectivity*, p. 36-50.

28 Cette idée n'est pas spécifique à *L'Avenir* mais partagée, ou du moins exprimée, par de nombreux journaux selon C. Campagna, « Le rôle de la presse selon les propriétaires et rédacteurs des journaux montréalais, 1830-1880 », f. 100.

29 *L'Avenir*, 31 juillet 1849.

³⁰ Par exemple : « Sur toutes les questions d'intérêt général, nous recevons avec plaisir le pour et le contre. » (11 mars 1848) et « Nous nous présentons à nos amis avec des opinions connues, bien décidés à les défendre de toutes nos forces et à les faire prévaloir par tous les honorables moyens; mais nous serons en même temps heureux d'offrir nos colonnes aux hommes qui pensent autrement que nous, ainsi qu'à ceux qui voudraient émettre des idées nouvelles. » (31 mai 1849)

31 Par exemple, sa lettre du 17 janvier 1849, qui fait plus de deux pages, et celle du 16 octobre 1849, qui fait près de deux pages. Le 27 octobre 1849, les collaborateurs de *L'Avenir* écrivent : « Nous remettons plusieurs articles éditoriaux afin de faire place à une excellente correspondance de notre habile correspondant, *Campagnard*. » Le 29 décembre 1849, on annonce que la « Tribune du peuple » est fermée pour faire place aux débats du procès pour libelle de Dessaulles contre Ludger Duvernay, l'éditeur de *La Minerve*. Ces débats, reproduits en entier dans le journal, se poursuivent sur sept numéros, puis la moitié des deux numéros suivants est consacrée à une lettre de Dessaulles sur le procès. Le 30 octobre 1850, on utilise une lettre de Campagnard à titre d'éditorial.

32 Pour cette raison, il n'est pas évident de s'assurer de l'identité des correspondants. Cependant, certaines lettres sont aujourd'hui connues comme étant de la main de collaborateurs de *L'Avenir*, par exemple Charles Laberge sous le pseudonyme Trente-quatre étoiles, et si on se fie aux signatures ajoutées à la plume sur certains exemplaires détenus par BANQ, le correspondant UN serait Louis Labrèche-Viger et VÉRITÉ serait Charles Laberge.

33 Ils refusent ainsi le 18 avril 1849 la proposition de Maximilien Bibaud de discuter dans les pages de *L'Avenir* des mérites comparés des systèmes monarchique et démocratique. La raison évoquée est le manque de place. À la même date, on annonce que le journal publiera désormais deux éditions, dont une trihebdomadaire...

34 Ils écrivent le 5 juillet 1848 : « D'ailleurs, nous ne sommes pas de ceux des journalistes, qui font consister leur devoir à suivre l'ornière de l'opinion publique. La première question pour nous est celle-ci : avons-nous la vérité et la raison de notre côté? Après nous être assuré de ce fait, nous marchons, sachant bien que quoique la foule ne coure pas avec nous elle devra certainement nous suivre. »

35 *L'Avenir*, 2 septembre 1848.

36 *L'Avenir*, 8 janvier 1848.

37 D. Schiller et M. Schudson relatent les premières prises de conscience des ratés du concept d'objectivité au début du XX^e siècle dans leurs ouvrages respectifs *Objectivity and the News : the Public and the Rise of Commercial Journalism* et *Discovering the News : A Social History of American Papers*. A.-M. Gingras démontre l'impossibilité d'une réelle neutralité de la presse ainsi que d'une sélection et d'un traitement sans biais des nouvelles dans *Médias et démocratie : le grand malentendu*.

³⁸ « Dans ces jours de libre discussion, il faut tout étudier, tout analyser, tout juger froidement et impartialement. Il faut chercher la vérité partout où elle se trouve et puis

travailler à faire descendre ses rayons lumineux dans la profondeur des masses populaires. » (12 juillet 1849)

39 *L'Avenir*, 13 décembre 1848.

40 Mais cette manière d'associer l'impartialité, une opinion et la vérité d'une cause n'est pas exclusive à *L'Avenir*. D'autres journaux, avant et après celui-ci, feront des déclarations similaires, peu importe les causes qu'ils défendent. Par exemple dans *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois* en 1832 : « Le Soussigné donnera son opinion d'une manière libre, véridique et impartiale sur les différents sujets qui auront rapport au bien-être de cette belle et florissante Colonie. » (Cité par C. Campagna dans « Le rôle de la presse selon les propriétaires et rédacteurs des journaux montréalais, 1830-1880 », f. 68.)

41 Notamment, le 11 septembre 1847 : « Le journal, qui pénètre partout, et la bibliothèque de l'école, de l'arrondissement et du district ont plus fait pour la civilisation aux États-Unis que toute autre chose »; le 22 juin 1850 : « Aussi [aux États-Unis grâce à la presse], le peuple sait lire, le peuple est instruit, le peuple est industrieux, le peuple est entreprenant, le peuple est prospère, le peuple est heureux et il est libre; car là où la presse est honorée, respectée et comprise, le peuple ne saurait manquer de liberté! »; et le 21 janvier 1852 : « [...] la presse joue un grand rôle, dans ce pays [les États-Unis], sur la prospérité et les destinées futures de cette importante République. »

42 *L'Avenir*, 31 mai 1849.

43 *L'Avenir*, 9 août 1848.

44 Selon C. Campagna, dans « Le rôle de la presse selon les propriétaires et rédacteurs des journaux montréalais, 1830-1880 », f. 37 : 42,5 % des journaux fondés à Montréal entre 1840 et 1849 ont survécu moins d'un an et 43,2 % entre un et quatre ans. Les pourcentages sont respectivement de 36,5 % et 17,8 % pour l'ensemble des journaux fondés entre 1830 et 1879.

45 Dorion courtise ainsi les annonceurs éventuels : « Le prix modique, et à la portée de tout le monde, de notre journal, qui lui assure une circulation très étendue, en fait un excellent centre de publicité pour le commerce et toutes les industries » (dans les conditions d'abonnement du journal, à partir du 14 août 1847). Plus tard, il ajoute : « C'est le plus sûr moyen de trouver des acheteurs et de faire prospérer toutes les industries. Le commerce des Américains et des Anglais en offre tous les jours des exemples frappants » (18 avril 1849).

46 La querelle de *L'Avenir* avec la presse ministérielle sur le rappel de l'Union au printemps 1848 semble stimuler l'abonnement au journal. Le 24 mai 1848, celui-ci annonce un total de 103 nouveaux abonnés pour les trois premières semaines de mai. Quand on sait qu'à la même époque, *La Minerve* tire autour de 1500 exemplaires, *L'Avenir* peut bien écrire le 22 novembre de la même année qu'avec 1050 abonnés, une circulation de 1120 et un tirage de 1200, il est « le premier journal canadien qui ait reçu un encouragement aussi considérable dans le même espace de temps ». Le 12 février 1850, *L'Avenir* informe ses lecteurs qu'il est tiré à 1440 exemplaires. Au moment de la fermeture le 21 janvier 1852, il lui reste encore 927 abonnés. J.-P. Montminy traite de l'évolution de l'abonnement du journal dans « *L'Avenir*, 1847-1852 », p. 324.

⁴⁷ Les *penny press* avaient réussi à contourner le problème en optant pour un paiement au numéro, disponible sur la rue à la criée, une formule qui ne sera pas rentable au Canada avant le XX^e siècle, selon J. de Bonville (*La Presse québécoise de 1884 à 1914*, p. 116).

⁴⁸ « Nous défions tous les journaux du monde de se présenter devant le public avec de meilleures garanties sous le rapport de l'intégrité et de l'indépendance. Or nous n'entendons pas par être *indépendant*, prendre la liberté de louvoyer dans toutes les eaux, et de ne nous attacher à aucun principe. Nos principes, nous y tiendrons en dépit et au détriment même des hommes, s'il le faut » (11 mars 1848) et vers la fin de l'existence du journal : « La presse est un tribunal sacré qui ne doit pas être souillé par la vente ou l'achat de convictions. » (4 janvier 1851)

⁴⁹ Par exemple : « Nous ne voyons pas pourquoi un journaliste consciencieux et bien convaincu de la bonté de ses principes et de ses opinions craindrait de les mettre en comparaison avec ceux de ses adversaires. » (5 février 1848)

⁵⁰ Notamment *L'Avenir*, 26 février 1848 (feuille supplémentaire) et 11 mars 1848.

Bibliographie

Sources

Le journal *L'Avenir* (16 juillet 1847–24 novembre 1852).

Ouvrages et articles

André Beaulieu et Jean Hamelin, « Aperçu du journalisme québécois d'expression française », *Recherches sociographiques*, vol. 7, n° 3, 1966, p. 305-348.

André Beaulieu et Jean Hamelin (dir.), *La presse québécoise des origines à nos jours. 1764-1859*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, vol. 1, 268 p.

Éric Bédard, *Les Réformistes : une génération canadienne-française au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Boréal, 2009, 415 p.

Jean-Paul Bernard, *Les Rouges : libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1971, 395 p.

Jean de Bonville, *La presse québécoise de 1884 à 1914 : genèse d'un média de masse*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1988, 416 p.

Jean de Bonville, « Le "nouveau journalisme" américain et la presse québécoise à la fin du XIX^e siècle », dans Florian Sauvageau (dir.), *Variations sur l'influence culturelle américaine*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1999, p. 73-100.

Jean de Bonville et Fernande Roy, « La recherche sur l'histoire de la presse québécoise : bilan et perspectives », *Recherches sociographiques*, vol. 41, n° 1, 2000, p. 15-51.

Jean de Bonville et Pierre Godin, « Les journalistes d'opinion », dans Gilles Archambault (dir.), *Histoire de la presse écrite*, Montréal, Société Radio-Canada, 1980, p. 1-24.

Colette Brin, Jean Charron et Jean de Bonville (dir.), *Nature et transformation du journalisme : théorie et recherches empiriques*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2004, 454 p.

Christiane Campagna, « Le rôle de la presse selon les propriétaires et rédacteurs des journaux montréalais, 1830-1880 », mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'histoire, 1998, 144 f.

Anne-Marie Gingras, *Médias et démocratie : le grand malentendu*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, 290 p.

Robert A. Hackett et Yuezhi Zhao, *Sustaining Democracy? Journalism and the Politics of Objectivity*, Toronto, Garamond Press, 1998, 284 p.

Steven R. Knowlton et Karen L. Freeman (dir.), *Fair and Balanced : A History of Journalistic Objectivity*, Northport, Vision Press, 2005, 246 p.

Robert Lahaise, *Libéralisme sans liberté, 1830-1860*, Outremont, Lanctôt, 1997, 188 p.

Jean-Paul Montminy, « *L'Avenir*, 1847-1852 », *Recherches sociographiques*, vol. 10, n° 2-3, 1969, p. 323-353.

Érik Neveu, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, 2004, p. 9-21.

Jean-Roch Rioux, « L'Institut canadien : les débuts de l'Institut canadien et du journal *L'Avenir* (1844-1849) », thèse de doctorat, Sainte-Foy, Université Laval, Département d'histoire, 1967, 138 f.

Fernande Roy et Jocelyn Saint-Pierre, « La haute rédaction des quotidiens québécois entre 1850 et 1920 », dans Yves Roby et Nive Voisine (dir.), *Érudition, humanisme et savoir : actes du colloque en l'honneur de Jean Hamelin*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 400-423.

P. F. W. Rutherford, « The People's Press : the Emergence of the New Journalism in Canada, 1869-99 », *Canadian Historical Review*, vol. 106, n° 2, juin 1975, p. 169-191.

Dan Schiller, *Objectivity and the News : the Public and the Rise of Commercial Journalism*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1981, 222 p.

Michael Schudson, *Discovering the News : A Social History of American Papers*, New York, Basic Books, 1978, 228 p.

Philippe Sylvain, « Quelques aspects de l'antagonisme libéral-ultramontain au Canada français », dans Jean-Paul Bernard (dir.), *Les idéologies québécoises au XIX^e siècle*, Montréal, Boréal express, 1973, p. 127-149.